



# CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Décision du 10 novembre 2021

# DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET: ATTRIBUTION DU MARCHE 210002DDCS: ELABORATION DU PROJET SOCIAL DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia;

Vule Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vul'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi :

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

 En matière de commande publique : fournitures et services pour un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT;

## OBJET: ATTRIBUTION DU MARCHE 210002DDCS: ELABORATION DU PROJET SOCIAL DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Vu la consultation lancée le 21/05/2021;

Vu le rapport d'analyse de l'offre et son annexe ;

### **ATTRIBUE**

Le marché correspondant à la société POPULUS Etude, (SIRET : 81036360700031), sise 33 rue Garcin 69003 Lyon, pour un montant de 33 600 € HTVA ;

#### DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Principal, chapitre 011-617;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture

e 16 NOV. 2021

et publication ou noutfloation du 16 NOV, 2021

La Directrice de l'Administration Générale Nora MOGHRAOUI